

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

Date de la convocation : 31 août 2020

Présents : Aline TEYCHENEY, Béatrice ALLEMAND, Philippe RIMAUD, Corine RIEHS, Bernard BEAUPRAT, Fabrice REYNAUD, Amandine DEGUILLEM, Nicolas GOBIN, Marie-Noëlle LAMBERT-DEBACQ, Sébastien GUILLAMET, Sandrine LARQUEY, Christophe JAUSSENT, Virginie PORTE-PETIT, Cyrille MARTY, Aurélia URBANSKI.

Secrétaire de séance : Mme Corine RIEHS

Ouverture de séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire explique aux élus présents qu'il convient de reporter les délibérations concernant le choix du bureau d'étude et la demande de subvention au conseil départemental pour la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

1 – Aide financière SDEEG – pose horloges astronomiques

Des horloges astronomiques vont être posées sur l'éclairage public pour un montant total de 3 402,60 € HT soit 3 640,78 € TTC. Une aide financière de 20 % sera demandée au SDEEG dans le cadre de ces travaux.

2 – Aide financière SDEEG – travaux divers éclairage public

Des travaux divers d'amélioration de l'éclairage public pour un montant total de 15 031,25 € HT soit 16 083,43 € TTC vont être menés. Une aide financière de 20 % sera demandée au SDEEG dans le cadre de ces travaux.

3 – Référents PLUi

L'élaboration du PLUi appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- Assurer le rôle de relais entre l'échelle communal et intercommunale,
- Participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- Être informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- Faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les élus référents suivants :

Titulaires : Fabrice REYNAUD - Béatrice ALLEMAND

Suppléante : Corine RIEHS

3 – Représentants Gironde Ressources

Mme Aline TEYCHENEY (maire), en qualité de titulaire et M. Philippe RIMAUD (3^{ème} adjoint au maire), en qualité de suppléant sont désignés pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

4- Avenant convention SDEEG – instruction autorisation droits des sols

Dans le cadre de la convention signée le 26.06.2018 avec le SDEEG pour l'instruction des autorisations du droit des sols, un avenant sera signé pour ajouter les missions suivantes : enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier (DOC), enregistrement des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), traitement des DAACT

5 – loyer location local communal

Le local communal situé au 10 avenue Saint Hippolyte, actuellement vacant, sera loué à Madame BELTRAN Sarah domiciliée 17 rue Lagrave 33720 VIRELADE pour exercer une activité commerciale. Le loyer mensuel est fixé à 210 €.

6 – Questions diverses

- Accident route de Madelon

Le poteau téléphonique tombé sur la route a été signalé à France Télécom. L'intervention est prévue au plus tard le 13.09.2020

Un devis a été signé pour le remplacement du poteau incendie.

- Antenne relais

L'emplacement pour implanter sur Arbanats l'antenne relais qui a disparu avec la destruction du château d'eau de Virelade n'est pas encore complètement défini.

- Rénovation tennis

Dans le cadre d'une possible rénovation du cours de tennis d'Arbanats, le tennis club de Portets propose une mutualisation avec une gestion commune des cours de tennis de Portets et d'Arbanats.

Les élus souhaiteraient avoir plus de précisions quant à cet éventuel fonctionnement mutualisé.

La commission « loisirs-culture-sport-fêtes et cérémonies-milieu associatif » prend en charge ce dossier.

- Panneaux interdiction routes bords de Garonne

Suite aux nuisances notamment sonores occasionnées par des particuliers qui pénètrent sans autorisation dans les propriétés privées du lac d'Arbanats, un propriétaire de parcelles dudit lac demande à ce que la mairie pose des panneaux d'interdiction de circuler au niveau des voies communales qui descendent vers les bords de Garonne.

Les élus ne souhaitent pas répondre favorablement à cette demande car ils estiment que cette affaire est privée et que c'est aux propriétaires privés de faire le nécessaire pour interdire l'accès à leurs propriétés.

- Gestion différenciée cimetière

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'utilisation du désherbant est interdite.

Madame le Maire et M Bernard BEAUPRAT se sont rendus à la commune de Cudos pour voir le fonctionnement de la gestion différenciée de leur cimetière. Il s'agit d'enlever les plus gros cailloux puis de laisser s'engazonner les allées qui seront alors entretenues à la tondeuse.

- City wall

L'application « City Wall », téléchargeable gratuitement sur internet, permet d'accéder aux principales informations de la commune en temps réel sur un smartphone.

Séance levée à 22h15